Image not found or type unknown

Travail suspendu dans le vide avec harnais

Par **mrg34**, le **18/09/2012** à **01:56**

Je travaille en plomberie et pour réaliser des travaux sur la facade d'un immeuble, mon patron veut me faire travailler suspendu à un harnais... plutot que de faire installer un echaffaudage ! (moins couteux pour lui, mais plus dangereux pour moi) Ai-je le droit de refuser ?

Par **P.M.**, le **18/09/2012** à **08:54**

Bonjour,
Vous pourriez vous référer notamment à ces dispositions du Code du Travail :
- art. R4323-62 à 64
- art. R4323-104 à 106
Je vous propose également ce dossier...
Je vous conseillerais avant de prendre une décision de retrait ou même de refus de vous rapprocher des Représentants du Travail s'il y en a dans l'entreprise (C.H.S.C.T) ou même du Médecin du Travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés